

procédure générale ne peut être indiquée. L'application des critères de la section précédente ne peut plus être systématique. La réduction de la complexité des contours par exemple ne peut pas s'appliquer à tous les détails, certains doivent être conservés parce qu'ils constituent des repères indispensables dans l'identification du figuré ou dans le positionnement d'autres figurés par rapport à ce dernier (ex. : on peut être ainsi conduit à agrandir la taille des estuaires de façon à faciliter le positionnement des phénomènes étudiés sur la carte). Autrement dit, le calcul de la réduction des détails dépend pour une grande part de l'usage qui va être fait du document, ce qui détermine la structure du contenu de l'image. En outre, les conventions qui concernent les variables visuelles (traits, textures) doivent être paramétrées pour le tactile. Cela entraîne, comme nous l'avons constaté, des conséquences comme la réduction des combinaisons offertes. Pour chaque image, il convient donc de préciser préalablement par écrit :

- le contenu global que le lecteur doit dégager de l'image ;
- la composition du message graphique (liste et organisation des éléments constitutifs) ;
- les priorités qui doivent être respectées dans le traitement de relations entre les éléments constitutifs et dans la conservation des détails des éléments eux mêmes ;
- la troisième situation est celle où l'on dispose de documents sources de type photographie ou dessins à rendu « réaliste ». Nous avons largement indiqué plus haut les difficultés posées par derniers. Le travail essentiel du graphiste va consister à définir une représentation appartenant au registre précédent (dessin en deux dimensions, similitude géométrique...) à partir des documents dont il dispose. Il s'agit d'une reconstruction du figuré. Les recommandations indiquées ci-dessus qui concernent la rigueur de la documentation sont ici d'autant plus justifiées : c'est une interprétation fondée sur une connaissance parfaite du sujet et des différentes modalités de projection (perspective et projection orthogonale). Les précisions écrites consignnant les termes de l'analyse préalable, indiquées pour la situation précédente, sont donc particulièrement importantes.

V. CRITÈRES RELATIFS À LA MISE EN PAGE

1. Introduction

Les critères généraux de lisibilité visuelle d'une planche peuvent être retenus. Il faut se reporter à la norme AFNOR :

IND	TIT	STA	DDO
NF Q 60-502	Technologie graphique. Critères de visibilité de la communication graphique. Le message imprimé.	HOM	19850100

Ainsi les règles générales de la typographie sont applicables aux produits graphiques destinés à des personnes non voyantes en ce qui concerne l'organisation et la fluidité du document. Cependant, la recherche d'un confort lié à la lisibilité de lecture tactile conduit à des mises en forme spécifiques. Les particularités de la lecture globale du document indiquées plus haut (durée et séquentialité de l'exploration, capacités de discrimination) doivent conduire le concepteur de la maquette à être attentif à trois éléments particuliers de la mise en page :

- le format (taille et orientation) ;
- la grille de mise en page (séquence de lecture, blocs titres, répartition texte/image) ;
- les blancs ou gouttières entre les blocs de composition.